

ASSEMBLÉE NATIONALE

7 novembre 2008

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2009 - (n° 1127)
 (Seconde partie)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° II - 381

présenté par
 Mme Batho, Mme Gaillard, M. Grellier
 et les membres du groupe Socialite, radical, citoyen et divers gauche

ARTICLE 35

État B**Mission "Travail et emploi"**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Accès et retour à l'emploi	0	1 500 000
Accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi	1 500 000	0
Amélioration de la qualité de l'emploi et des relations du travail	0	0
<i>Dont titre 2</i>	0	0
Conception, gestion et évaluation des politiques de l'emploi et du travail	0	0
<i>Dont titre 2</i>	0	0
TOTAUX	1 500 000	1 500 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement propose de majorer les crédits destinés au financement des expérimentations du contrat de transition professionnelle. Face aux difficultés provenant de la liquidation judiciaire de la CAMIF, il est nécessaire de permettre aux salariés du bassin Niortais de bénéficier du dispositif du contrat de transition professionnelle (CTP). Tous les salariés licenciés pour motif économique, que se soient les salariés de la CAMIF ou des entreprises sous-traitantes, pourraient ainsi bénéficier d'un CTP. Cet amendement doit être complété par l'adoption d'un article rattaché à la mission travail emploi pour rendre éligible au dispositif du CTP le bassin d'emploi de Niort et prendre en compte la situation des salariés qui se seraient déjà engagés dans une convention de reclassement personnalisée.

Cet amendement supprime des crédits destinés aux établissements publics d'insertion de la défense. Ces crédits sont en effet trop importants eu égard aux missions et fonctionnement des établissements.